

37/2022

# DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le

ID : 044-214400756-20221013-52\_2022-DE

Nombre de conseillers  
en exercice .....14  
présents .....9  
votants .....12

L'an deux mil vingt-deux, le **TREIZE OCTOBRE**  
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,  
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2022

## PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc      PIERRISNARD Béatrice      LE BOULER Cédric      CHIRADE Brigitte      HUGRON Dominique  
GUILLEMOT Tatiana      MARTIN Yves      DUMARCHÉ Jérémy      RIOTTE Sandrine

ABSENTS EXCUSÉS : HAMON Sylvain donne pouvoir à LE BOULER Cédric ; BOMMÉ Jean-Paul donne pouvoir à  
PIERRISNARD Béatrice ; GRIMAUD Sylvie donne pouvoir à DUMARCHÉ Jérémy ; RAIMBAUD Nelly

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUTERTRE Thomas ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RIOTTE Sandrine

## **OBJET**

**52/2022**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHATEAUBRIANT-DERVAL  
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE 2021**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a introduit au Code Général des Collectivités Territoriales (Article L 5211-39) de nouvelles dispositions sur la démocratisation et la transparence du fonctionnement des E.P.C.I.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du rapport annuel d'activités de l'année 2021, et entendu, lors de la présente séance, les délégués,

**DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de cette communication, étant précisé que ledit rapport d'activités de l'année 2021 sera mis à la disposition du Public, en Mairie, aux heures d'ouverture.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,  
Jean-Marc LALLOUÉ

